

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquière  
BP 30109 – 59393  
Wattlelos Cedex

Vu l'article L.2122-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au louage de choses ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Considérant qu'une réflexion et une concertation ont été engagées avec la MEL, VILOGIA et les habitants sur la gestion urbaine du quartier de la Mousserie ;

Considérant que la société VILOGIA est propriétaire d'une parcelle Square Massenet et qu'elle est favorable à la mise à disposition temporaire de celle-ci dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un espace dédié à une activité de jardins potagers, animé par le centre social de la Mousserie ;

### DECIDONS :

**ARTICLE 1 :** D'accepter la mise à disposition par VILOGIA au profit de la commune de la parcelle sise à WATTRELOS, Square Massenet, référencée au cadastre sous le n°AK 1004, 698, 699 d'une superficie de 2 546 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 :** De conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit avec VILOGIA jusqu'au 30 juin 2026. Au-delà, la convention sera renouvelable tacitement annuellement, dans la limite de 5 ans.

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la commune.

**ARTICLE 4 :** La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyens accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n°82-623 du 23 juillet 1982

Wattlelos, le **15 JUL. 2025**

Le Maire,

  


Dominique BAERT

Fait à Wattlelos, le 10 juillet 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

  


Dominique BAERT